

LA DISTRIBUTION AUTOMATIQUE EN DANGER

REVUE DE PRESSE

JANVIER 2022

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX :



AGENCE DROIT DEVANT

Oanh Lecomte | lecomte@droitdevant.fr

Cassandra Gomes | +33 (0)1 39 53 00 02 | gomes@droitdevant.fr

**RESTO TODAY, VOTRE NOUVEAU RENDEZ-VOUS À L'HEURE DU PETIT DÉJEUNER**

RESTO Today vous propose désormais de découvrir, chaque matin à l'heure du petit déjeuner, tout ce qu'il faut savoir de l'actualité de la Restauration. Un lieu de rendez-vous unique et gratuit au service de tous les professionnels.

[Lire la suite ➔](#)**EDITION DU 10 JANVIER 2022****Fournisseurs****NOMINATION D'ANDERS ROED AU POSTE DE PDG DE KRONENBOURG SAS**

A compter du 6 janvier 2022, Anders Røed est le nouveau Président Directeur Général de Kronenbourg SAS, premier brasseur français et filiale du Groupe Carlsberg. Il succède à Rémy Sharps qui quitte...

[Lire l'info ➔](#)**Services****VALENTIN NEAU (JUNIORS) ET AURÉLIE MOYEN (PROFESSIONNELS) REMPORTE LA FINALE RÉGIONALE CENTRE-OUEST DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DU DESSERT 2022**

Durant 3 heures, les 6 candidats « Juniors » et les 3 candidats « Professionnels » sélectionnés devaient réaliser un dessert à l'assiette pour 10 personnes sur la thématique de l'expression de soi.

[Lire l'info ➔](#)**Services****MILLÉSIME BIO 2022 : REPORT DE LA SESSION DIGITALE ET DU SALON PHYSIQUE**

Cette décision a été prise après consultation des exposants et des visiteurs, ce mardi 04 janvier, afin de connaître leur avis sur le maintien ou non de Millésime Bio aux dates prévues...

[Lire l'info ➔](#)**Restauration commerciale****JUJUBE, LA TOUTE DERNIÈRE PÉPITE GASTRO DU 18ÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS**

Nouvelle pépète culinaire à Paris, Jujube est le premier restaurant du chef Senda D. Waguena. ... à deux pas de Montmartre et de Pigalle, métro Anvers.

[Lire l'info ➔](#)**TOUS LES PROS
DE LA RESTAURATION****RESTO TODAY** By ZEPROS

Services

VINAPOGÉE AURA BIEN LIEU LE 17 JANVIER 2022

Rencontrer 34 vignerons d'exception, déguster des vins rares à leur apogée, participer à des ateliers originaux, à une conférence captivante et vivre une paulée digne de ce nom... quel programme !

[Lire l'info](#) ➔

Fournisseurs

MAÎTRE COQ ANNONCE LA NOMINATION DE ROLAND TONARELLI COMME NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Roland Tonarelli est nommé Directeur général de Maître CoQ et a pris ses fonctions le 1er janvier 2022.

[Lire l'info](#) ➔

Services

PALMARÈS 2022 DES GRANDS PRIX DE LA REVUE DU VIN DE FRANCE

Depuis 12 ans, en début d'année, La Revue du vin de France honore les personnalités qui ont marqué le monde du vin en France. Le palmarès 2022 a été dévoilé jeudi 6...

[Lire l'info](#) ➔

Services

LE CHEF LAURENT FAVRE MOT PRÉSIDENT COUPE DE FRANCE DU BURGER BY SOCOPA

Célébré tant en cuisine qu'en pâtisserie, Laurent FAVRE MOT est un chef doué, un avant-gardiste au profil singulier par ses approches culinaires et son look peu académique.

[Lire l'info](#) ➔

Services

5ÈME VAGUE CRISE COVID : LA MACHINE À CAFÉ DE NOUVEAU DÉSERTÉE (ETUDE NAVSA)

Les mesures sanitaires décidées par le Gouvernement au début du mois décembre pour faire face à la 5ème vague épidémique et renforcées à la fin du mois en raison de la propagation...

[Lire l'info](#) ➔

Fournisseurs

KAREN TURNER, NOUVEAU DOMAINE EN PIC SAINT-LOUP

À Valflaunès, en AOP Pic Saint-Loup, le domaine de Valcyre fête son premier millésime avec son nouveau propriétaire, Emmanuel Clausel.

[Lire l'info](#) ➔

Fournisseurs

DÉGUSTATIONS DE SAKÉS ET DÉCOUVERTES CULINAIRES CHEZ JINCHAN SHOKUDO

À deux pas du marché d'Aligre, c'est un petit bout de Japon qui vibre dans une atmosphère authentique et décontractée. Cet "Izakaya" (cave à manger) populaire invite au partage d'assiettes et à...

[Lire l'info](#) ➔

5ÈME VAGUE CRISE COVID : LA MACHINE À CAFÉ DE NOUVEAU DÉSSERTÉE (ETUDE NAVSA)

Services

jeu, 06/01/2022 - 17:00



Les mesures sanitaires décidées par le Gouvernement au début du mois décembre pour faire face à la 5ème vague épidémique et renforcées à la fin du mois en raison de la propagation du variant « Omicron » mettent un coup d'arrêt à l'activité des gestionnaires d'appareils automatiques.

PDF (193.14 Ko)

Télécharger



« La distribution automatique en danger : avec le renforcement des mesures sanitaires, les professionnels de la « pause-café » s'enfoncent dans la crise »

Les mesures sanitaires décidées par le Gouvernement au début du mois décembre pour faire face à la 5^{ème} vague épidémique et renforcées à la fin du mois en raison de la propagation du variant « Omicron » mettent **un coup d'arrêt à l'activité des gestionnaires d'appareils automatiques**. En effet, si l'évènementiel, les Discoteques, les Traiteurs sont bien identifiés par le Gouvernement en tant que secteurs impactés par la mise en œuvre des mesures et bénéficient donc de l'aide de l'Etat, **d'autres comme la Distribution automatique restent ignorés par les pouvoirs publics en dépit de leurs alertes répétées.**

En effet, les professionnels de la distribution automatique déploient leur activité essentiellement *en entreprise* : **70% des 620 000 machines que compte le parc sont installés en entreprise** ; de ce fait, l'obligation gouvernementale de recourir à nouveau massivement au télétravail induit inévitablement **une situation d'inactivité subie pour les gestionnaires d'appareils**. A cela s'ajoute que **bon nombre d'entreprises clientes condamnent tout bonnement les machines et ferment les salles et lieux de pause** pour éviter les rassemblements autour de la machine à café, y compris lorsque l'effectif présent sur site est réduit ! Dans le même temps, **les protocoles sectoriels édités par les ministères à l'intention des établissements placés sous leur tutelle interdisent dans la plupart des cas la consommation de nourriture et de boisson dans les lieux concernés** : ainsi du protocole du ministère des Sports en date du 30 décembre 2021, qui induit la condamnation des machines dans les gymnases et les piscines... Ou encore des Collèges et Lycées qui « bloquent » les machines mises à disposition en salle des professeurs.

La « pause-café » est donc la variable d'ajustement tout indiquée lorsqu'une entreprise ou un établissement public ou recevant du public met en œuvre un protocole sanitaire : **la machine à café et le distributeur automatique font ainsi partie des premiers « éléments » à faire l'objet de restrictions lorsque celles-ci s'imposent !**

En dépit de ce constat, maintes fois répété aux autorités, **les professionnels du secteur, qui ont vu leur activité immédiatement chuter de 30% en décembre** (alors qu'ils n'ont recouvré que 80% en moyenne de leur chiffre d'affaires de 2019), **ne bénéficient plus d'aucune aide de la part de l'Etat**. Depuis la rentrée, la situation s'aggrave encore et l'activité pourrait chuter de 50% d'ici la fin du mois.

Après avoir lutté pour être reconnue en novembre 2020 « secteur protégé », **la Distribution automatique est désormais laissée à son sort : suffisamment en difficulté pour avoir besoin d'aide mais pas assez, selon le Gouvernement, pour être effectivement aidée...**

La Fédération nationale de Vente et Services Automatiques (NAVSA) demande donc que les professionnels du secteur, qui emploient 55 000 personnes en France, puissent bénéficier dès janvier, à l'instar des secteurs dits « impactés », de l'activité partielle sans reste à charge et de l'allongement des échéances de remboursement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE).



SNACKING TODAY, VOTRE NOUVEAU RENDEZ-VOUS À L'HEURE DU PETIT DÉJEUNER

SNACKING Today vous propose désormais de découvrir, chaque matin à l'heure du petit déjeuner, tout ce qu'il faut savoir de l'actualité du Snacking. Un lieu de rendez-vous unique et gratuit au service de tous les professionnels.

EDITION DU 10 JANVIER 2022

Services

LE CHEF LAURENT FAVRE MOT PRÉSIDENT COUPE DE FRANCE DU BURGER BY SOCOPA

Célébré tant en cuisine qu'en pâtisserie, Laurent FAVRE MOT est un chef doué, un avant-gardiste au profil singulier par ses approches culinaires et son look peu académique.

[Lire l'info](#) ➔

Services

LE SMAHRT TOULOUSE REPORTÉ EN MARS 2022

Dans un contexte de crise sanitaire toujours plus délicat depuis les dernières annonces gouvernementales, le SMAHRT Toulouse, salon professionnel de la restauration, de l'hôtellerie et des métiers de bouche, a préféré reporter...

[Lire l'info](#) ➔

Services

5ÈME VAGUE CRISE COVID : LA MACHINE À CAFÉ DE NOUVEAU DÉSSERTÉE (ETUDE NAVSA)

Les mesures sanitaires décidées par le Gouvernement au début du mois décembre pour faire face à la 5ème vague épidémique et renforcées à la fin du mois en raison de la propagation...

[Lire l'info](#) ➔

5ÈME VAGUE CRISE COVID : LA MACHINE À CAFÉ DE NOUVEAU DÉSSERTÉE (ETUDE NAVSA)

Services

jeu, 06/01/2022 - 17:00



Les mesures sanitaires décidées par le Gouvernement au début du mois décembre pour faire face à la 5ème vague épidémique et renforcées à la fin du mois en raison de la propagation du variant « Omicron » mettent un coup d'arrêt à l'activité des gestionnaires d'appareils automatiques.

PDF (193.14 Ko)

Télécharger



« La distribution automatique en danger : avec le renforcement des mesures sanitaires, les professionnels de la « pause-café » s'enfoncent dans la crise »

Les mesures sanitaires décidées par le Gouvernement au début du mois décembre pour faire face à la 5^{ème} vague épidémique et renforcées à la fin du mois en raison de la propagation du variant « Omicron » mettent un coup d'arrêt à l'activité des gestionnaires d'appareils automatiques. En effet, si l'évènementiel, les Discothèques, les Traiteurs sont bien identifiés par le Gouvernement en tant que secteurs impactés par la mise en œuvre des mesures et bénéficient donc de l'aide de l'Etat, d'autres comme la Distribution automatique restent ignorés par les pouvoirs publics en dépit de leurs alertes répétées.

En effet, les professionnels de la distribution automatique déploient leur activité essentiellement *en entreprise* : **70% des 620 000 machines que compte le parc sont installés en entreprise** ; de ce fait, l'obligation gouvernementale de recourir à nouveau massivement au télétravail induit inévitablement **une situation d'inactivité subie pour les gestionnaires d'appareils**. A cela s'ajoute que **bon nombre d'entreprises clientes condamnent tout bonnement les machines et ferment les salles et lieux de pause** pour éviter les rassemblements autour de la machine à café, y compris lorsque l'effectif présent sur site est réduit ! Dans le même temps, **les protocoles sectoriels édités par les ministères à l'intention des établissements placés sous leur tutelle interdisent dans la plupart des cas la consommation de nourriture et de boisson dans les lieux concernés** : ainsi du protocole du ministère des Sports en date du 30 décembre 2021, qui induit la condamnation des machines dans les gymnases et les piscines... Ou encore des Collèges et Lycées qui « bloquent » les machines mises à disposition en salle des professeurs.

La « pause-café » est donc la variable d'ajustement tout indiquée lorsqu'une entreprise ou un établissement public ou recevant du public met en œuvre un protocole sanitaire : **la machine à café et le distributeur automatique font ainsi partie des premiers « éléments » à faire l'objet de restrictions lorsque celles-ci s'imposent !**

En dépit de ce constat, maintes fois répété aux autorités, **les professionnels du secteur, qui ont vu leur activité immédiatement chuter de 30% en décembre** (alors qu'ils n'ont recouvré que 80% en moyenne de leur chiffre d'affaires de 2019), **ne bénéficient plus d'aucune aide de la part de l'Etat**. Depuis la rentrée, la situation s'aggrave encore et l'activité pourrait chuter de 50% d'ici la fin du mois.

Après avoir lutté pour être reconnue en novembre 2020 « secteur protégé », la Distribution automatique est désormais laissée à son sort : **suffisamment en difficulté pour avoir besoin d'aide mais pas assez, selon le Gouvernement, pour être effectivement aidée...**

La Fédération nationale de Vente et Services automatiques (NAVSA) demande donc que les professionnels du secteur, qui emploient 55 000 personnes en France, puissent bénéficier dès janvier, à l'instar des secteurs dits « impactés », de l'activité partielle sans reste à charge et de l'allongement des échéances de remboursement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE).

5eme vague: La distribution automatique en danger

ENCARNA BRAVO

Publié le 11/01/2022 à 11h53

Sujets relatifs :
La profession, Café, Covid 19



« La distribution automatique en danger : avec le renforcement des mesures sanitaires, les professionnels de la « pause-café » s'enfoncent dans la crise ».

Les mesures sanitaires décidées par le Gouvernement au début du mois décembre pour faire face à la 5ème vague épidémique et renforcées à la fin du mois en raison de la propagation du variant « Omicron » mettent un coup d'arrêt à l'activité des gestionnaires d'appareils automatiques. En effet, si l'événementiel, les Discothèques, les Traiteurs sont bien identifiés par le Gouvernement en tant que secteurs impactés par la mise en œuvre des mesures et bénéficient donc de l'aide de l'Etat, d'autres comme la Distribution automatique restent ignorés par les pouvoirs publics en dépit de leurs alertes répétées.

En effet, les professionnels de la distribution automatique déploient leur activité essentiellement en entreprise : 70% des 620 000 machines que compte le parc sont installés en entreprise ; de ce fait, l'obligation gouvernementale de recourir à nouveau massivement au télétravail induit inévitablement une situation d'inactivité subie pour les gestionnaires d'appareils.

A cela s'ajoute que bon nombre d'entreprises clientes condamnent tout bonnement les machines et ferment les salles et lieux de pause pour éviter les rassemblements autour de la machine à café, y compris lorsque l'effectif présent sur site est réduit. Dans le même temps, les protocoles sectoriels édités par les ministères à l'intention des établissements placés sous leur tutelle interdisent dans la plupart des cas la consommation de nourriture et de boisson dans les lieux concernés : ainsi du protocole du ministère des Sports en date du 30 décembre 2021, qui induit la condamnation des machines dans les gymnases et les piscines... Ou encore des Collèges et Lycées qui « bloquent » les machines mises à disposition en salle des professeurs.

La « pause-café » est donc la variable d'ajustement tout indiquée lorsqu'une entreprise ou un établissement public ou recevant du public met en œuvre un protocole sanitaire : la machine à café et le distributeur automatique font ainsi partie des premiers « éléments » à faire l'objet de restrictions lorsque celles-ci s'imposent.

En dépit de ce constat, maintes fois répété aux autorités, les professionnels du secteur, qui ont vu leur activité immédiatement chuter de 30% en décembre (alors qu'ils n'ont recouvré que 80% en moyenne de leur chiffre d'affaires de 2019), ne bénéficient plus d'aucune aide de la part de l'Etat. Depuis la rentrée, la situation s'aggrave encore et l'activité pourrait chuter de 50% d'ici à la fin du mois.

Après avoir lutté pour être reconnue en novembre 2020 « secteur protégé », la Distribution automatique est désormais laissée à son sort : suffisamment en difficulté pour avoir besoin d'aide mais pas assez, selon le Gouvernement, pour être effectivement aidée...

La Fédération nationale de Vente et Services automatiques (NAVSA) demande donc que les professionnels du secteur, qui emploient 55 000 personnes en France, puissent bénéficier dès janvier, à l'instar des secteurs dits « impactés », de l'activité partielle sans reste à charge et de l'allongement des échéances de remboursement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE).

Avec le Covid-19, la pause-café s'enfonce dans la crise

La fédération Navsa tire le signal d'alarme. Sous cet acronyme, la fédération nationale de vente et services automatiques, le secteur qui compte 55 000 collaborateurs en France, se sent oublié par les mesures d'accompagnement...

La fédération Navsa tire le signal d'alarme. Sous cet acronyme, la fédération nationale de vente et services automatiques, le secteur qui compte 55 000 collaborateurs en France, se sent oublié par les mesures d'accompagnement de l'économie. Durement touchée lors de la première vague épidémique et le premier confinement, la filière spécialisée dans la gestion d'appareils automatiques, prend à nouveau de plein fouet les mesures sanitaires décidées par le gouvernement au début du mois de décembre.

En effet la généralisation du télétravail entraîne de fait un ralentissement de l'activité des gestionnaires de distributeurs très prisés lors des pauses-café. Il faut savoir que 70 % des 620 000 machines que compte le parc français sont installées en entreprise. Au-delà de l'effet télétravail il n'est pas rare de voir des entreprises fermer leurs salles de pause pour éviter les rassemblements devant la machine à café. Par ailleurs les protocoles sectoriels édités par les ministères à l'attention des établissements placés sous leur tutelle interdisent parfois la consommation de nourriture et de boissons comme c'est le cas dans les gymnases et piscines.

-30 % d'activité en novembre dernier

Sans surprise, dans ces conditions les professionnels du secteur ont vu leur activité plonger de 30 % en décembre alors que celle-ci plafonnait à 80 % seulement par rapport à l'activité d'avant crise sanitaire. Pire, au regard de l'activité actuelle, le secteur s'attend à un recul supplémentaire de 50 % d'ici la fin du mois de janvier.

Un secteur qui affirme que ni le « quoi qu'il en coûte » ni le « sur-mesure » ne s'applique au secteur qui avait pourtant été reconnu « secteur protégé » en novembre 2020. Il s'estime laissé à son sort, suffisamment en difficulté pour avoir besoin d'aide, pas assez pour être aidé. Face à cette situation la Fédération Navsa interpelle le gouvernement et demande à bénéficier de l'activité partielle sans reste à charge et de l'allongement des échéances de remboursement des prêts garantis par l'État (PGE).



<https://media.sudouest.fr/7669150/1200x-1/img-8302.jpg>



<https://media.sudouest.fr/7669150/1000x500/img-8302.jpg?v=1642003323>



Covid-19: les gestionnaires de machines à café demandent à être aidés

Paris, 13 jan 2022 (AFP) - La Fédération nationale de vente et services automatiques (Navsa) demande que les entreprises gestionnaires de machines à café et de distributeurs de boissons et nourriture, très affectées par le renforcement du télétravail notamment, puissent bénéficier dès janvier de l'activité partielle sans reste à charge.

"L'obligation gouvernementale de recourir à nouveau massivement au télétravail induit inévitablement une situation d'inactivité subie" pour ces entreprises dont "70% des 620.000 machines" sont "installées en entreprise", affirme jeudi l'organisation patronale dans un communiqué.

En outre "nombre d'entreprises clientes condamnent tout bonnement les machines et ferment les salles et lieux de pause pour éviter les rassemblements", les protocoles en vigueur interdisent de boire et manger dans les gymnases et les piscines, tandis que collèges et lycées "bloquent les machines mises à disposition en salle des professeurs", rapporte la Navsa.

Dans ce contexte très défavorable à son activité, l'organisation demande que les professionnels du secteur, "qui emploient 55.000 personnes en France, puissent bénéficier dès janvier, à l'instar des secteurs dits +impactés+, de l'activité partielle sans reste à charge et de l'allongement des échéances de remboursement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE)".

Car, à l'heure actuelle, le millier d'entreprises, à 90% des TPE et PME, du secteur - où trois grands groupes, Selecta, IVS et MaxiCoffee, sont actifs - "ne bénéficient plus d'aucune aide de la part de l'Etat", a déclaré à l'AFP Pierre Albrieux, président de la Navsa, faute de remplir les critères requis.

Or leur activité a "chuté de 30% en décembre", alors qu'elles "n'ont recouvré que 80% en moyenne de leur chiffre d'affaires de 2019", précise-t-il. Si elles pourront tenir en janvier, mois d'activité traditionnellement faible, ces entreprises devraient se retrouver en difficulté dès février et mars, estime M. Albrieux.

ref/mdz/ic ■



Covid-19: les gestionnaires de machines à café demandent à être aidés

AFP • 13/01/2022 à 17:06

La Fédération nationale de vente et services automatiques (Navsa) demande que les entreprises gestionnaires de machines à café et de distributeurs de boissons et nourriture, très affectées par le renforcement du télétravail notamment, puissent bénéficier dès janvier de l'activité partielle sans reste à charge.

<https://www.boursorama.com/bourse/actualites/covid-19-les-gestionnaires-de-machines-a-cafe-demandent-a-etre-aides-05de3f5cf521fee42d6cd1b82571753c>

Covid-19: les gestionnaires de machines à café demandent à être aidés

By lefigaro.fr | 16 hours ago



La Fédération nationale de vente et services automatiques demande que les entreprises concernées bénéficient dès janvier de l'activité partielle sans reste à charge. La Fédération nationale de vente et services automatiques (Navsa) demande que les entreprises gestionnaires de machines à café et de distributeurs de boissons et nourriture, très affectées par le...

[Lisez tout l'article](#)

<https://www.dailyadvent.com/fr/news/f8c5ec31834892ca3fd9ab6bf9f90fe9>

Santé

Covid-19 : ce qu'il faut retenir de la journée de jeudi

Suivez avec nous l'évolution de la pandémie de Covid-19 en France et dans le monde ce jeudi 13 janvier.

Par **La rédaction avec AFP** - 13 janv. 2022 à 23:45 | mis à jour le 13 janv. 2022 à 23:49 - Temps de lecture : 23 min

Face à la crise sanitaire, les gestionnaires de machines à café veulent aussi être aidés

La Fédération nationale de vente et services automatiques (Navsa) demande que les entreprises gestionnaires de machines à café et de distributeurs de boissons et nourriture, très affectées par le renforcement du télétravail notamment, puissent bénéficier dès janvier de l'activité partielle sans reste à charge. « L'obligation gouvernementale de recourir à nouveau massivement au télétravail induit inévitablement une situation d'inactivité subie » pour ces entreprises dont « 70% des 620 000 machines » sont « installées en entreprise », affirme l'organisation patronale dans un communiqué.

En outre « nombre d'entreprises clientes condamnent tout bonnement les machines et ferment les salles et lieux de pause pour éviter les rassemblements », les protocoles en vigueur interdisent de boire et manger dans les gymnases et les piscines, tandis que collèges et lycées « bloquent les machines mises à disposition en salle des professeurs », rapporte la Navsa.

Santé

Covid-19 : ce qu'il faut retenir de la journée de jeudi

Suivez avec nous l'évolution de la pandémie de Covid-19 en France et dans le monde ce jeudi 13 janvier.

Par **La rédaction avec AFP** - 13 janv. 2022 à 23:45 | mis à jour le 13 janv. 2022 à 23:49 - Temps de lecture : 23 min

Face à la crise sanitaire, les gestionnaires de machines à café veulent aussi être aidés

La Fédération nationale de vente et services automatiques (Navsa) demande que les entreprises gestionnaires de machines à café et de distributeurs de boissons et nourriture, très affectées par le renforcement du télétravail notamment, puissent bénéficier dès janvier de l'activité partielle sans reste à charge. « L'obligation gouvernementale de recourir à nouveau massivement au télétravail induit inévitablement une situation d'inactivité subie » pour ces entreprises dont « 70% des 620 000 machines » sont « installées en entreprise », affirme l'organisation patronale dans un communiqué.

En outre « nombre d'entreprises clientes condamnent tout bonnement les machines et ferment les salles et lieux de pause pour éviter les rassemblements », les protocoles en vigueur interdisent de boire et manger dans les gymnases et les piscines, tandis que collèges et lycées « bloquent les machines mises à disposition en salle des professeurs », rapporte la Navsa.

Covid-19: les gestionnaires de machines à café demandent à être aidés

Par Le Figaro avec AFP
Publié hier à 17:34



La Fédération nationale de vente et services automatiques demande que les entreprises concernées bénéficient dès janvier de l'activité partielle sans reste à charge. *Crédit : Adobestock*

La Fédération nationale de vente et services automatiques (Navsa) demande que les entreprises gestionnaires de machines à café et de distributeurs de boissons et nourriture, très affectées par le renforcement du télétravail notamment, puissent bénéficier dès janvier de l'activité partielle sans reste à charge.

«L'obligation gouvernementale de recourir à nouveau massivement au télétravail induit inévitablement une situation d'inactivité subie» pour ces entreprises dont *«70% des 620.000 machines»* sont *«installées en entreprise»*, affirme jeudi l'organisation patronale dans un communiqué. En outre *«nombre d'entreprises clientes condamnent tout bonnement les machines et ferment les salles et lieux de pause pour éviter les rassemblements»*, les protocoles en vigueur interdisent de boire et manger dans les gymnases et les piscines, tandis que collèges et lycées *«bloquent les machines mises à disposition en salle des professeurs»*, rapporte la Navsa.

Dans ce contexte très défavorable à son activité, l'organisation demande que les professionnels du secteur, *«qui emploient 55.000 personnes en France, puissent bénéficier dès janvier, à l'instar des secteurs dits +impactés+, de l'activité partielle sans reste à charge et de l'allongement des échéances de remboursement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE)»*. Car, à l'heure actuelle, le millier d'entreprises, à 90% des TPE et PME, du secteur - où trois grands groupes, Selecta, IVS et MaxiCoffee, sont actifs - *«ne bénéficient plus d'aucune aide de la part de l'État»*, a déclaré à l'AFP Pierre Albrieux, président de la Navsa, faute de remplir les critères requis.

Or leur activité a *«chuté de 30% en décembre»*, alors qu'elles *«n'ont recouvré que 80% en moyenne de leur chiffre d'affaires de 2019»*, précise-t-il. Si elles pourront tenir en janvier, mois d'activité traditionnellement faible, ces entreprises devraient se retrouver en difficulté dès février et mars, estime Pierre Albrieux.

[Covid-19: les gestionnaires de machines à café demandent à être aidés \(lefigaro.fr\)](https://www.lefigaro.fr/economie/2020/01/20/covid-19-les-gestionnaires-de-machines-a-cafe-demandent-a-etre-aides-20200120.html)

Covid-19 : ce qu'il faut retenir de la journée de jeudi

Suivez avec nous l'évolution de la pandémie de Covid-19 en France et dans le monde ce jeudi 13 janvier.

Par **La rédaction avec AFP** - Hier à 23:45 | mis à jour hier à 23:49 - Temps de lecture : 23 min

Face à la crise sanitaire, les gestionnaires de machines à café veulent aussi être aidés

La Fédération nationale de vente et services automatiques (Navsa) demande que les entreprises gestionnaires de machines à café et de distributeurs de boissons et nourriture, très affectées par le renforcement du télétravail notamment, puissent bénéficier dès janvier de l'activité partielle sans reste à charge. « L'obligation gouvernementale de recourir à nouveau massivement au télétravail induit inévitablement une situation d'inactivité subie » pour ces entreprises dont « 70% des 620 000 machines » sont « installées en entreprise », affirme l'organisation patronale dans un communiqué.

En outre « nombre d'entreprises clientes condamnent tout bonnement les machines et ferment les salles et lieux de pause pour éviter les rassemblements », les protocoles en vigueur interdisent de boire et manger dans les gymnases et les piscines, tandis que collèges et lycées « bloquent les machines mises à disposition en salle des professeurs », rapporte la Navsa.

Santé

Covid-19 : ce qu'il faut retenir de la journée de jeudi

Suivez avec nous l'évolution de la pandémie de Covid-19 en France et dans le monde ce jeudi 13 janvier.

Par **La rédaction avec AFP** - 13 janv. 2022 à 23:45 | mis à jour le 13 janv. 2022 à 23:49 - Temps de lecture : 23 min

Face à la crise sanitaire, les gestionnaires de machines à café veulent aussi être aidés

La Fédération nationale de vente et services automatiques (Navsa) demande que les entreprises gestionnaires de machines à café et de distributeurs de boissons et nourriture, très affectées par le renforcement du télétravail notamment, puissent bénéficier dès janvier de l'activité partielle sans reste à charge. « L'obligation gouvernementale de recourir à nouveau massivement au télétravail induit inévitablement une situation d'inactivité subie » pour ces entreprises dont « 70% des 620 000 machines » sont « installées en entreprise », affirme l'organisation patronale dans un communiqué.

En outre « nombre d'entreprises clientes condamnent tout bonnement les machines et ferment les salles et lieux de pause pour éviter les rassemblements », les protocoles en vigueur interdisent de boire et manger dans les gymnases et les piscines, tandis que collèges et lycées « bloquent les machines mises à disposition en salle des professeurs », rapporte la Navsa.

Santé

Covid-19 : ce qu'il faut retenir de la journée de jeudi

Suivez avec nous l'évolution de la pandémie de Covid-19 en France et dans le monde ce jeudi 13 janvier.

Par **La rédaction avec AFP** - 13 janv. 2022 à 23:45 | mis à jour le 14 janv. 2022 à 15:42 - Temps de lecture : 23 min

Face à la crise sanitaire, les gestionnaires de machines à café veulent aussi être aidés

La Fédération nationale de vente et services automatiques (Navsa) demande que les entreprises gestionnaires de machines à café et de distributeurs de boissons et nourriture, très affectées par le renforcement du télétravail notamment, puissent bénéficier dès janvier de l'activité partielle sans reste à charge. « L'obligation gouvernementale de recourir à nouveau massivement au télétravail induit inévitablement une situation d'inactivité subie » pour ces entreprises dont « 70% des 620 000 machines » sont « installées en entreprise », affirme l'organisation patronale dans un communiqué.

En outre « nombre d'entreprises clientes condamnent tout bonnement les machines et ferment les salles et lieux de pause pour éviter les rassemblements », les protocoles en vigueur interdisent de boire et manger dans les gymnases et les piscines, tandis que collèges et lycées « bloquent les machines mises à disposition en salle des professeurs », rapporte la Navsa.

L'actualité économique et sociale en bref

Contrat de travail

Télétravail : la sanction ramenée à 500 € pour les entreprises, annonce Élisabeth Borne

Voulant « rassurer les petites entreprises sur le niveau de la sanction » administrative pour les entreprises ne respectant pas les consignes sur le télétravail, le gouvernement a décidé de baisser le montant maximal par salarié à 500 €, contre 1 000 € jusqu'ici, en maintenant un plafond à 50 000 € par entreprise, a annoncé la ministre du Travail, Élisabeth Borne le 14 janvier sur France 2 (v. *l'actualité n° 18463 du 7 janvier 2022*). « Il faut des sanctions pour les entreprises qui ne jouent pas le jeu », faute de quoi s'instaure une « iniquité », a déclaré la ministre. « On va rétablir une sanction administrative », a-t-elle précisé, après la suppression par le Sénat de cette disposition dans le projet de loi sur le passe vaccinal. Élisabeth Borne a par ailleurs souligné « une hausse des arrêts de travail qui se poursuit début janvier », mais qui n'a, selon elle, pas d'« impact sur l'activité économique ». *Source AFP*

Politique sociale

« C'est persuader la population et rendre le vaccin accessible qu'il faut privilégier », selon Solidaires

« Le gouvernement a décidé de “laisser circuler” le virus, misant sur le nombre de vacciné-es et sur la relative “moindre dangerosité” d'Omicron pour aller vers une forme de “normalisation” face à la pandémie. Cette décision “par le haut” dénuée de toute démocratie se fait sur le dos de la santé et la sécurité de la population, des travailleuses et travailleurs, principalement pour “faire tourner l'économie”, en dépit des mort-es directes et indirectes ou des risques de “Covid-long” », a estimé le Comité national de l'Union syndicale Solidaires dans une déclaration du 12 janvier. « C'est persuader la population et rendre le vaccin accessible qu'il faut privilégier et non pas une obligation ou une forme d'ostracisation et de discrimination des individus, ce qui nous a fait nous opposer au pass sanitaire comme au pass vaccinal », ajoute le Comité. En outre, « c'est dans nos lieux de travail, au plus près des réalités qu'il faut s'organiser et construire les protocoles efficaces et applicables », estime le syndicat, selon lequel « les syndicats sont indispensables » pour ce faire. Solidaires rappelle encore mener « une campagne de fond sur l'augmentation des salaires, des pensions, des indemnités chômage et des minima sociaux », citant « l'appel inter-syndical et interprofessionnel à la

grève et à manifestation » du 27 janvier. L'Union participera aussi « activement aux mobilisations initiées par “Plus Jamais Ça”, cette alliance qui permet de lier urgences écologiques et sociales ». Elle rappelle enfin être « engagée auprès des luttes de régularisation des travailleurs et travailleuses sans-papiers », et qu'elle « va participer à construire la grève féministe du 8 mars ».

Covid : les gestionnaires de machines à café demandent à être aidés

La Fédération nationale de vente et services automatiques (Navsa) a demandé le 13 janvier que les entreprises gestionnaires de machines à café et de distributeurs de boissons et nourriture puissent bénéficier dès janvier de l'activité partielle sans reste à charge et de l'allongement des échéances de remboursement de leur prêt garanti par l'État (PGE). Selon elle, « l'obligation gouvernementale de recourir à nouveau massivement au télétravail induit inévitablement une situation d'inactivité subie » pour le millier d'entreprises du secteur, à 90 % des TPE et PME, dont « 70 % des 620 000 machines » sont « installées en entreprise ». Et ce alors qu'elles « ne bénéficient plus d'aucune aide de la part de l'État », a déclaré à l'AFP Pierre Albriex, président de la Navsa, faute de remplir les critères requis. Or leur activité a « chuté de 30 % en décembre », alors qu'elles « n'ont recouvré que 80 % en moyenne de leur chiffre d'affaires de 2019 », précise-t-il. *Source AFP*

Emploi et chômage

Les effectifs salariés ont baissé en moyenne de 1,5 % en 2020

Les effectifs du secteur privé (18,2 millions de salariés) ont diminué « en moyenne de 1,5 % » en 2020, « soit 275 800 postes détruits, après avoir progressé de 1,6 % en 2019 », selon un communiqué de presse de l'Urssaf Caisse nationale diffusé le 13 janvier. La masse salariale soumise à cotisations sociales a décliné « de façon marquée (- 5,7 %, après + 3,1 %) », du fait de la « forte contraction » du salaire moyen par tête (- 4,3 % après + 1,3 %) liée au recours massif à l'activité partielle. Les effectifs salariés de l'industrie sont repartis à la baisse (1,1 %), ceux du tertiaire hors intérimaires se sont repliés « de 0,9 % », et ceux de la construction ont continué de progresser « sur un rythme soutenu » (+ 2,1 %).

Maladie

Santé et protection sociale : la Mutualité s'invite dans la campagne

À trois mois de l'élection présidentielle, la Mutualité française a dévoilé le 13 janvier ses propositions pour réformer le système de santé et de protection sociale : son président, Éric Chenut, explique à l'AFP vouloir démontrer que « les mutuelles sont une partie de la solution ». Piqûre de rappel aux candidats : avant de les recevoir à tour de rôle le 1^{er} mars, le patron de la Mutualité se dit « surpris » que « le sécuritaire et l'identitaire » accaparent les discours, « alors que les préoccupations premières des Français tournent autour du pouvoir d'achat et de la santé ». Il préconise notamment, pour limiter

les restes à charge élevés, de mettre fin à la « double peine » des retraités, qui contrairement aux salariés paient entièrement leur mutuelle. Pour rétablir une forme d'égalité, leurs cotisations ouvriraient droit à un « crédit d'impôt » et les taxes sur les complémentaires santé feraient l'objet d'un « écrêtement ». Un gain contrebalancé par la création d'une « couverture dépendance généralisée » à partir d'un âge à définir, en complément d'un « socle » garanti par la Sécurité sociale. *Source AFP*

Économie et conjoncture

Une vingtaine de projets d'investissements en France à venir

« Une vingtaine de projets d'investissements significatifs dans tous les territoires » sera annoncée le 17 janvier par des entreprises étrangères, selon un communiqué de l'Élysée du 13 janvier. Deux seront annoncés par Emmanuel Macron et portés par le groupe américain Eastman, spécialisé dans la production de matériaux, et le chimiste allemand BASF. Le chef de l'État recevra à l'Élysée le directeur général d'Eastman, Mark Costa, puis se rendra à Chalampé (Haut-Rhin) pour visiter un site de BASF et « échanger avec les salariés ». Cette séquence intervient à l'occasion du sommet « Choose France ». Selon l'Élysée, la France est devenue en 2019, et est restée en 2020, le pays le plus attractif d'Europe. En 2020, 985 projets d'investissements étrangers ont été annoncés et permettront à terme la création de 30 000 emplois. *Source AFP*

La Banque de France et la BCE feront ce qu'il faut pour ramener

l'inflation autour de 2 %

« Je garantis que nous, la Banque centrale européenne, la Banque de France, ferons ce qu'il faut pour que l'inflation revienne autour de 2 % dans la durée » dans la zone euro, a assuré le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, le 11 janvier sur LCI. L'inflation a atteint 5 % sur un an au mois de décembre dans la zone euro, son niveau le plus élevé depuis 25 ans, donc depuis le lancement de la monnaie unique. En France, cette hausse n'a atteint que 2,8 % sur un an en décembre, comme en novembre, ce qui est le taux le plus élevé depuis 2008. La plupart des économistes sont d'avis que l'inflation va ralentir courant 2022, mais certains estiment qu'elle restera durablement à des niveaux plus élevés qu'au cours des années 2010, notamment à cause du coût de la transition écologique. « Dans un an, nous pensons que l'inflation en France sera redescendue sous 2 % », a encore estimé M. Villeroy de Galhau, qui pense « que nous sommes assez proches du sommet de la bosse ». *Source AFP*

Secteurs

Les salaires des patrons de la French Tech en forte hausse

Les rémunérations des dirigeants fondateurs des jeunes pousses de la French Tech ont bondi en moyenne de 30 % depuis 2019, a révélé 7 janvier une étude de The Galion Project, un groupement d'intérêts des entrepreneurs du secteur, qui s'appuie sur 192 sociétés. Selon cette étude, le salaire annuel brut médian des fondateurs s'élève à 120 000 €, et leur hausse s'explique par « le choc du Covid [...] largement bénéficiaire pour la grande majorité » des sociétés technologiques, et l'explosion des

montants des levées de fonds. Un quart des fondateurs touche une rémunération fixe annuelle supérieure à 153 000 €, qui s'est appréciée depuis 2019 de 17 %. « La dispersion des salaires s'est donc un peu réduite entre les plus gros salaires et ceux de la majorité des fondateurs », souligne The Galion Project. Selon Jean-Baptiste Rudelle, cofondateur de l'ex-fleuron de la French Tech Criteo et président de The Galion Project, cette hausse est un « rattrapage » car « les salaires des fondateurs étaient plutôt 30, voire 40 % en dessous de leur valeur sur le marché du travail. » « À un moment, leur niveau de salaire dépassera celui qu'ils pourraient obtenir en tant que manager dirigeant dans une grande entreprise », a-t-il déclaré aux *Échos*. *Source AFP*

Entreprises

La justice annule le plan social de Norwegian en France

Le Tribunal administratif de Montreuil a annulé le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) de la société irlandaise Norwegian Air Resources Limited (NARL), filiale de la compagnie aérienne norvégienne qui détenait l'antenne française, qui avait fermé son antenne française en janvier 2021, laissant sur le carreau ses 271 salariés, considérant que celle-ci n'a pas pu apporter la preuve de son insolvabilité (*v. l'actualité n° 18303 du 10 mai 2021*). Aucun élément ne permet « de contrôler que l'état des ressources et de la trésorerie de l'entreprise NARL serait tel qu'il ferait obstacle à tout financement de sa part des mesures du plan de sauvegarde de l'emploi », écrit-il dans sa décision rendue le 27 décembre. Le 1^{er} mars dernier, un tribunal de Dublin avait prononcé la liquidation judiciaire de NARL et « constaté son insolvabilité ». Pour le tribunal fran-

çais, cette décision « n'est pas suffisante pour considérer que l'état des ressources et de la trésorerie [de NARL] faisait obstacle à toute participation au financement des mesures du plan de sauvegarde de l'emploi ». Les salariés français de Norwegian vont donc désormais pouvoir se tourner vers les prud'hommes pour réclamer une indemnisation « dont le montant est au minimum égal à six mois de salaire », a indiqué à l'AFP leur avocat M^e Fiodor Rilov. *Source AFP*

Accident de travail : 150 000 € d'amende requis contre Paprec

Une amende de 150 000 € a été requise le 11 janvier par le parquet d'Évry contre l'entreprise Paprec, un des leaders du traitement des déchets et du recyclage, poursuivi pour « homicide involontaire » après la mort d'un de ses salariés en 2014. Tout au long de l'audience, les sociétés Paprec et Ycare, poursuivie pour les mêmes faits car ayant construit la machine incriminée, se sont rejeté la responsabilité de ce grave accident du travail. Comme l'ont rappelé les parties, le salarié était un grand professionnel, fin connaisseur des mesures de sûreté puisque lui-même référent sécurité de Paprec. Personne ne sait vraiment ce qu'il s'est passé ce jour-là, aucun témoin n'ayant assisté directement au drame. Le salarié était dans une zone dangereuse, sous le tapis acheminant les déchets vers un tambour rotatif. Il a alors levé les mains – « peut-être en tentant de décoincer un déchet sous la zone de revient du tapis » selon le procureur – et été happé par la machine. Les grilles de protection, censées protéger le salarié, étaient mal posées. L'avocate de Paprec, M^e Fanny Colin, a dénoncé une « erreur de conception » alors que le patron d'Ycare, contre qui une amende de

80 000 € a été requise, a martelé qu'il n'avait « pas fait d'erreur » et que sa machine avait été plusieurs fois « jugée conformes » aux normes de sécurité. « Cette machine était mal conçue », a-t-elle aussi estimé une avocate des parties civiles, M^e Virginie Satorra. « Tant le fabricant que l'employeur ont bricolé dans cette affaire, au sens propre comme au sens figuré », a-t-elle ajouté. « On a laissé des salariés travailler dans des conditions dangereuses », a appuyé le ministère public. Paprec a déjà été condamné plusieurs fois par la justice, notamment pour blessures involontaires. La décision sera rendue le 8 mars. *Source AFP*

Europe

L'Europe est allée trop loin dans les délocalisations, selon Bruno Le Maire

L'Europe est « peut-être allée trop loin dans les délocalisations industrielles » mais a pris conscience de l'importance de la souveraineté industrielle lors de la pandémie de Covid-19, a déclaré le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, le 13 janvier, à l'ouverture d'une conférence européenne sur la souveraineté industrielle à Bercy. « Non seulement ça n'a pas de sens de délocaliser une production pour gagner un centime d'euro par pièce, ça n'a pas de sens économique, mais c'est coûteux socialement et c'est exorbitant du point de vue environnemental », a-t-il poursuivi, soulignant que l'Europe entendait bâtir « un nouveau modèle économique » et ne voulait plus « la croissance pour la croissance ». La France veut profiter de sa présidence européenne pour accélérer plusieurs gros projets d'investissements permettant aux États membres de déroger aux règles de la concurrence en subventionnant directement des in-

dustries d'avenir stratégiques. Ces projets, qui seront financés *via* un instrument européen au nom barbare de « Piiec » – que Bruno Le Maire a

proposé de rebaptiser –, portent sur les domaines de l'hydrogène, la santé, le stockage des données, l'électronique et les batteries électriques.

Source AFP ■



Télétravail : sans pause-café, les distributeurs automatiques souffrent

Entre le développement du télétravail, la hausse du prix des matières premières et l'obligation de passer aux gobelets carton, les distributeurs automatiques de cafés, boissons et produits alimentaires font grise mine. Certaines PME rebondissent toutefois, en attaquant de nouveaux marchés.



Par **Hubert Vialatte**

Publié le 18 janv. 2022 à 15:40 | Mis à jour le 19 janv. 2022 à 7:05

Symboles de convivialité sur le lieu de travail, les machines à café sont en difficulté. Les gestionnaires de distributeurs automatiques veulent désormais être traités comme les autres secteurs très touchés par la crise. Dans un communiqué publié jeudi 14 janvier, les professionnels demandent à bénéficier dès janvier de l'activité partielle sans reste à charge.

Autre revendication : l'allongement des échéances de **remboursement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE)** . « Notre activité est autorisée à exercer, mais nous sommes de fait empêchés de travailler. Je préférerais que nos entreprises soient interdites d'exercer. Nous aurions au moins des aides ! », cingle Philippe Albrieux. Le PDG d'Alfragest, une PME basée à Lyon, préside la Navsa (Fédération nationale de vente et services automatiques), qui représente 250 entreprises adhérentes, la plupart étant des TPE-PME réalisant un chiffre d'affaires d'environ 2 millions d'euros.

Depuis le début de la crise sanitaire, les gestionnaires de distributeurs automatiques de cafés disent être devenus la variable d'ajustement des **protocoles sanitaires** des entreprises. « Beaucoup de machines sont condamnées avec du Scotch noir, on dirait des scènes de crime », se lamente Yoann Chuffart, délégué général de la Navsa.

70 % des 620.000 machines du parc national sont installées en entreprise

« Les spots télévisés de prévention sanitaire face au virus mettant en avant le danger potentiel de prendre un café ensemble, avec un distributeur bien visible, nous ont fait beaucoup de mal », ajoute-t-il. Depuis le début de la crise sanitaire, le chiffre d'affaires de ce secteur, qui emploie 55.000 personnes en France a été amputé, selon les périodes, de 20 % à 90 %.

Prises sous la menace du variant Omicron, **les dernières mesures renforçant le télétravail** assèchent encore un peu plus les quelque 450.000 machines installées en entreprise - soit plus de 70 % d'un parc national comptant 620.000 machines, par ailleurs déployées dans les hôpitaux, piscines, gares, aéroports, établissements scolaires...

Cessations de paiements

Après avoir chuté de 30 % en décembre par rapport à la même période de 2019, le niveau d'activité moyen devrait encore fondre de 50 % en janvier. « Sur un an, l'activité a baissé d'environ 35 % par rapport à 2019 », complète Xavier Hunot, directeur général du groupement Prodia Plus, qui regroupe 47 adhérents et 2.400 salariés.

La Navsa redoute de nombreuses cessations de paiements dans les prochains mois. « Beaucoup de licenciements sont à déplorer », affirme Yoann Chuffart. Le leader du marché français, le suisse Selecta (50.000 machines sur 10.000 sites clients), avait annoncé fin 2020 un plan de licenciement de 459 salariés, soit 30 % de ses effectifs. En tout, les effectifs du secteur ont diminué d'environ 15 %, soit environ 8.000 salariés en deux ans, selon Yoann Chuffart.

Pierre Albrieux évoque « la pire situation jamais connue », avec une accumulation d'avaries, entre machines neutralisées, augmentation du prix des matières premières, et **effets indésirables du télétravail sur le business** . L'obligation de **passer au gobelet carton, en 2021** , a rajouté aux difficultés. « Sans compter l'augmentation du prix du café, qui a doublé en trois mois », souffle Philippe Bertrand, gérant de Bibal, torréfacteur et gestionnaire de distributeurs automatiques dans le Sud de la France. Or, il est difficile de répercuter les augmentations aux clients, « le prix du café étant contractualisé, la plupart du temps auprès des CSE », explique Yoann Chuffart.

Les gestionnaires rencontrent néanmoins des fortunes diverses en fonction des zones. « On est très touchés dans les grandes métropoles, où se trouvent plus de sièges sociaux et d'activité tertiaire. L'Est de la France, plus industriel, résiste mieux », admet Pierre Albrieux.

Paiement sans contact

Certaines entreprises tentent d'élargir leur rayon d'action. Pour pallier les machines fermées dans le secteur tertiaire, où les effets du télétravail se font particulièrement sentir, Bibal a ainsi prospecté et décroché de nouveaux clients dans d'autres secteurs, comme l'hôpital de Marseille et une base logistique de Carrefour dans les Bouches-du-Rhône. La PME, qui est également torréfacteur de café, a ainsi pu conserver les quelque 100 salariés dédiés à la distribution automatique. Le chiffre d'affaires de cette branche est passé de 15,8 millions d'euros en 2019 - « une excellente année » - à 11,4 millions en 2020, puis 13,5 millions en 2021.

Autre tendance, l'équipement des distributeurs en paiement CB et sans contact. Bibal est passé de 20 % de paiement en Carte Bleue en 2020 à 35 % l'an dernier. Les machines qui tournent le plus sont équipées, pour rentabiliser le coût de l'installation (entre 300 et 400 euros par machine). A ce jour, environ 1.500 de ses 4.300 distributeurs sont équipées de paiement CB et sans contact, et « représentent 70 % du chiffre d'affaires », souligne Philippe Bertrand.

Parmi les pistes de diversification, Selecta envisage pour sa part des magasins autonomes, offrant différents types de plats cuisinés, à récupérer en scannant les produits. Ce qui suppose « d'adapter le parc machine », précise Antoine Namand, le directeur général Selecta France.

Hubert Vialatte (Correspondant à Montpellier)

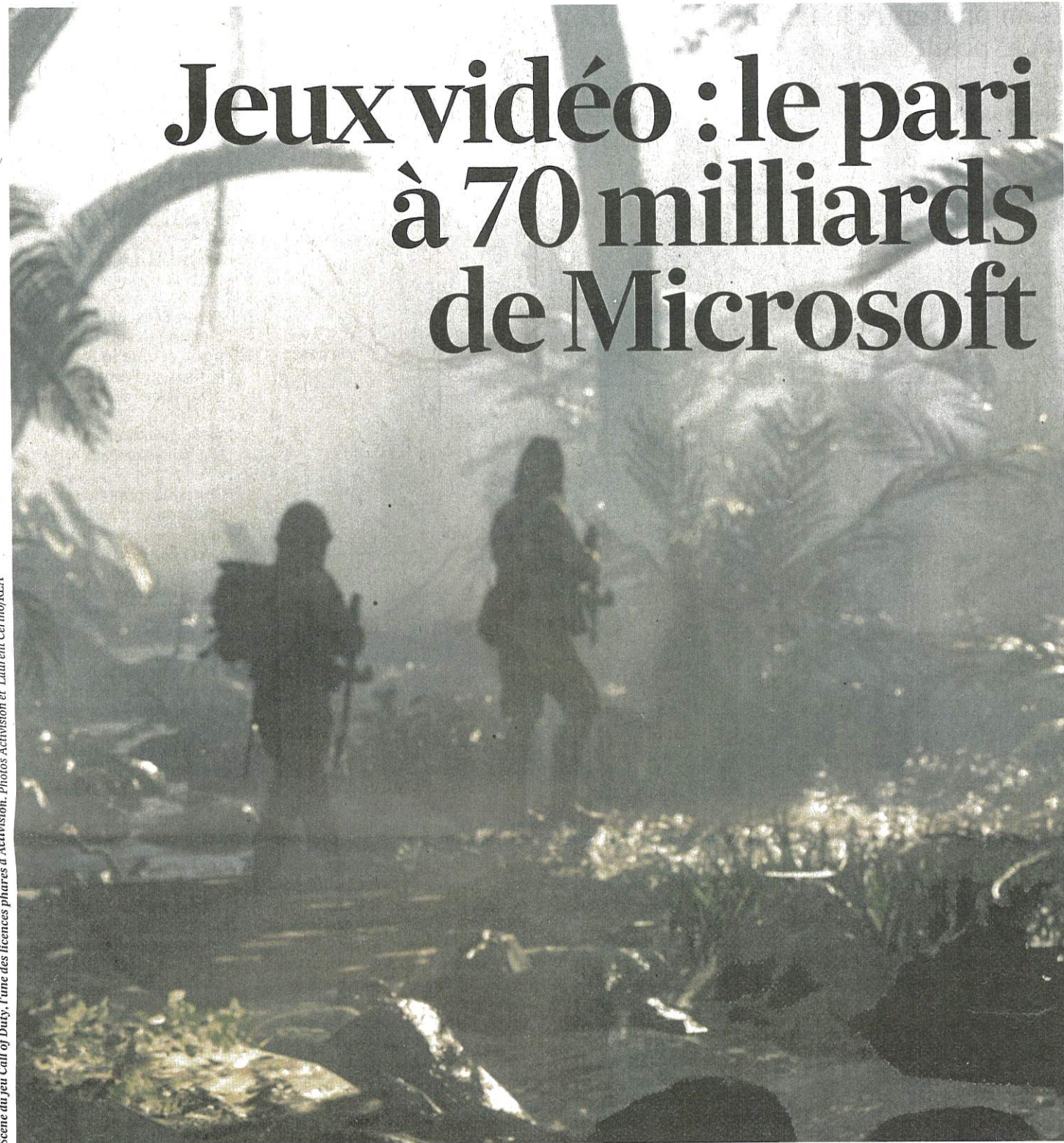
<https://www.lesechos.fr/pme-regions/occitanie/teletravail-sans-pause-cafe-les-distributeurs-automatiques-souffrent-1380018>



Distribution Plongée dans les cuisines de la cash machine Picard // P. 13

Automobile Le patron de Stellantis pointe le risque social de la voiture électrique // P. 16

Jeux vidéo : le pari à 70 milliards de Microsoft

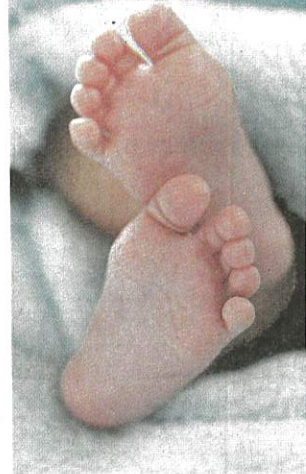


Scène du jeu Call of Duty. L'une des licences phares d'Activision. Photos: Activision et Laurent Cerino/RÉA

● Le géant du logiciel lance la plus grosse acquisition de son histoire. ● Il s'offre le champion du jeu Activision et devient numéro 3 mondial après Tencent et Sony. ● Avec cette méga-opération, Microsoft veut s'imposer comme le « Netflix du jeu vidéo ». ● Il s'arme pour rivaliser avec Facebook dans le métavers. // PAGE 22-23 ET « CRIBLE » PAGE 32

Les bonnes nouvelles du recensement

DÉMOGRAPHIE Au 1^{er} janvier 2022, la France comptait 67,8 millions d'habitants, selon le bilan présenté mardi par l'Insee. La population a crû de 0,3 % sur un an, soit plus lentement qu'avant la pandémie. Le solde migratoire expliquerait deux tiers de la hausse. 2021 a aussi été marquée par le rebond de la natalité après un gros coup d'arrêt en 2020. L'an dernier, 738.000 bébés sont nés en France, soit 3.000 de plus qu'en 2020. L'indicateur de fécondité s'est, lui aussi, amélioré, à 1,83 enfant par femme en âge de procréer. Le virus a néanmoins encore laissé son empreinte : la surmortalité liée au Covid a causé 35.000 décès l'an passé. // PAGE 2 ET L'ÉDITORIAL D'ÉTIENNE LEFEBVRE PAGE 14



Non, Paris n'est pas aux ordres de Bruxelles !

L'analyse de Catherine Chatignoux

Les Français croient volontiers que l'exécutif européen impose à notre gouvernement ses choix ou ses orientations. En réalité, c'est souvent Paris qui est à la manœuvre pour influencer la politique de l'Union, sur tout ces dernières années. Des exemples ? L'emprunt collectif la politique industrielle, la tax Gafam, la nouvelle stratégie commerciale... et bientôt le Pacte de stabilité ? // PAGE 9



Ces investisseurs qui misent tout sur le charbon



Une mine de charbon dans le nord de la Chine.

PRIVATE EQUITY Les fonds de capital-investissement, surtout nord-américains, profitent de la pression exercée sur les géants tifs ESG, ils profitent du désengagement des banques réticentes à financer les actifs liés au charbon. La donne pourrait changer.

Joe Biden entravé, un an après son entrée à la Maison-Blanche

ÉTATS-UNIS Arrivé à la Maison-Blanche avec l'ambition de pacifier un climat politique délétère, Joe Biden fait face, un an plus tard, à une multitude de difficultés : inflation à 7 %, projets de réformes bloqués au Sénat, offensives de l'opposition républicaine pour contrôler le droit de vote dans certains Etats. La cote de popularité du président américain est passée de 55 % en début de mandat à 42 %.

Les NFT, le nouvel eldorado du marché des cryptomonnaies

DEVICES Après une année record, le marché des jetons non fongibles ou NFT continue de susciter un engouement mondial. Les certificats attachés à des œuvres d'art, jeux et objets numériques profitent du développement et de l'innovation des mondes virtuels du métavers. Malgré la correction globale du marché des cryptomonnaies depuis deux mois, les investissements et les ventes continuent.

Un nouveau plan pour faire décoller les start-up industrielles

INDUSTRIE Alors que les jeunes pousses industrielles demeurent le parent pauvre de la French Tech en matière de financements, l'Etat veut changer la donne. Un plan doit être dévoilé ce mercredi, visant à aider les start-up qui développent des technologies de rupture à créer des usines dans l'Hexagone et avoir, à terme, des débouchés commerciaux. Dans ce cadre, un milliard d'euros sera apporté au fonds SPI.

LesEchos

SUR



DOMINIQUE SEUX
DANS « L'ÉDITO ÉCO »
À 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI

M 00104 - 119 - F: 3,20 €



Télétravail : sans pause-café, les distributeurs automatiques souffrent

- Entre le développement du télétravail, la hausse du prix des matières premières et l'obligation de passer aux gobelets en carton, les distributeurs automatiques de cafés, boissons et produits alimentaires font grise mine.
- Certaines PME rebondissent toutefois en attaquant de nouveaux marchés.

SERVICES

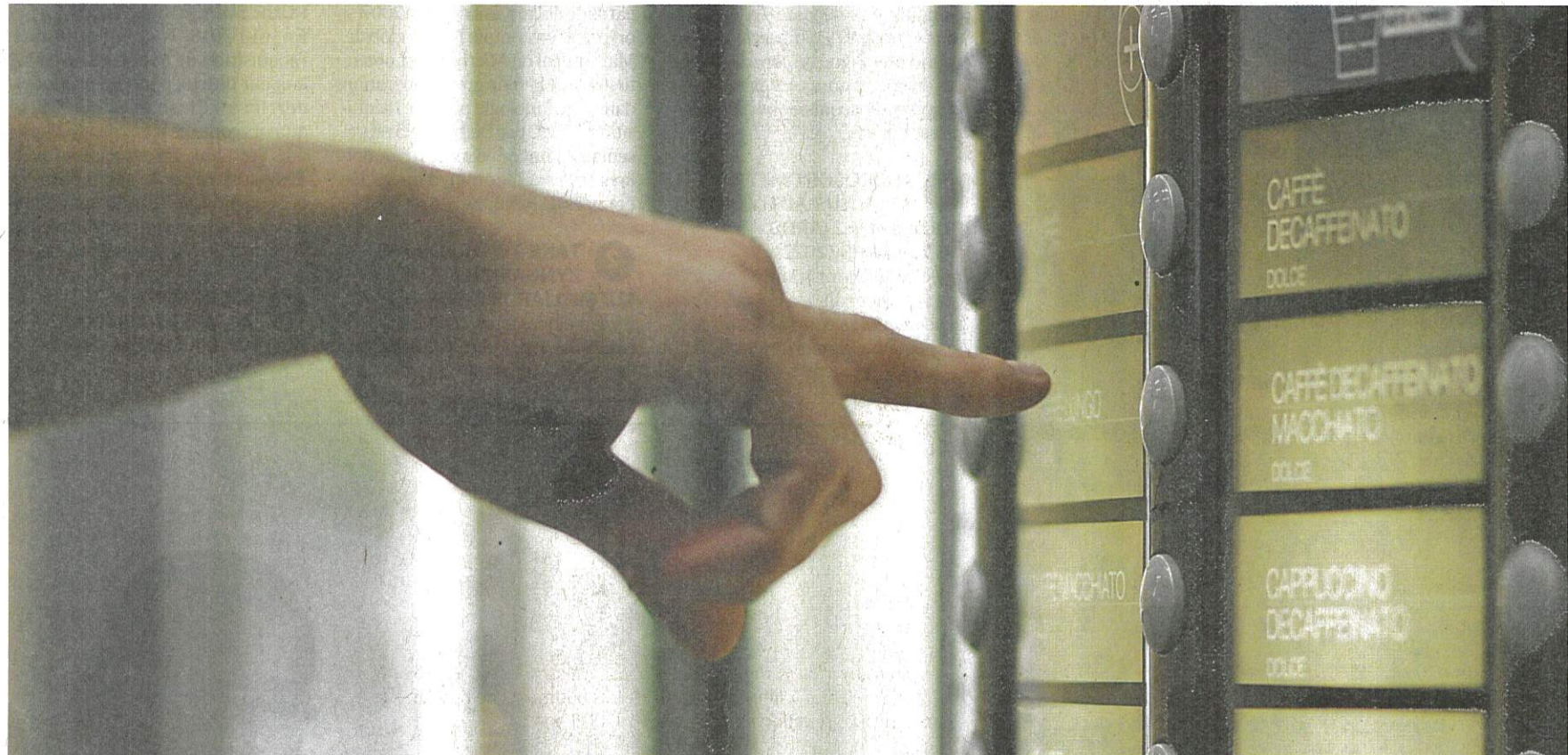
Hubert Vialatte
— Correspondant à Montpellier

Symboles de convivialité sur le lieu de travail, les machines à café sont en difficulté. Les gestionnaires de distributeurs automatiques veulent désormais être traités comme les autres secteurs très touchés par la crise. Dans un communiqué publié le 14 janvier, les professionnels demandent à bénéficier dès janvier de l'activité partielle sans reste à charge. Autre revendication : l'allongement des échéances de remboursement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE). « Notre activité est autorisée à exercer, mais nous sommes de fait empêchés de travailler. Je préférerais que nos entreprises soient interdites d'exercer. Nous aurions au moins des aides ! » cingle Philippe Albrieux. Le PDG d'Alfragest, une PME basée à Lyon, préside la Navsa (Fédération nationale de vente et services automatiques), qui représente 250 entreprises adhérentes, la plupart étant des TPE-PME réalisant un chiffre d'affaires d'environ 2 millions d'euros.

Depuis le début de la crise sanitaire, les gestionnaires de distributeurs automatiques de cafés disent être devenus la variable d'ajustement des protocoles sanitaires des entreprises. « Beaucoup de machines sont condamnées avec du Scotch noir, on dirait des scènes de crime », se lamente Yoann Chuffart, délégué général de la Navsa. « Les spots télévisés de prévention sanitaire face au virus mettant en avant le danger potentiel de prendre un café ensemble, avec un distributeur bien visible, nous ont fait beaucoup de mal », ajoute-t-il. Depuis le début de la crise sanitaire, le chiffre d'affaires de ce secteur, qui emploie 55.000 personnes en France a été amputé, selon les périodes, de 20 % à 90 %.

Cessations de paiements

Prises sous la menace du variant Omicron, les dernières mesures renforçant le télétravail assèchent encore un peu plus les quelque 450.000 machines installées en entreprise – soit plus de 70 % d'un parc national comptant 620.000 machines, par ailleurs déployées dans les hôpitaux, piscines, gares, aéroports, établissements scolaires... Après avoir baissé de 30 % en



Quelque 450.000 distributeurs automatiques sont installés dans les entreprises françaises. Photo Shutterstock

décembre par rapport à la même période de 2019, le niveau d'activité moyen devrait encore fondre de 50 % en janvier. « Sur un an, l'activité a baissé d'environ 35 % par rapport à 2019 », complète Xavier Hunot, directeur général du groupement Prodia Plus, qui regroupe 47 adhérents et 2.400 salariés.

La Navsa redoute de nombreuses cessations de paiements dans les prochains mois. « Beaucoup de licenciements sont à déplorer », affirme Yoann Chuffart. Le leader du marché français, le suisse Selecta (50.000 machines sur 10.000 sites clients), avait annoncé fin 2020 un plan de licenciement de 459 salariés, soit 30 % de ses effectifs. En tout, les effectifs du secteur ont diminué d'environ 15 %, soit environ 8.000 salariés en deux ans, selon Yoann Chuffart.

Pierre Albrieux évoque « la pire situation jamais connue », avec une accumulation d'avaries, entre machines neutralisées, augmentation du prix des matières premières, et effets indésirables du télétravail sur le business. L'obligation de passer au gobelet carton, en 2021, a

rajouté aux difficultés. « Sans compter l'augmentation du prix du café, qui a doublé en trois mois », souffle Philippe Bertrand, gérant de Bibal, torréfacteur et gestionnaire de distributeurs automatiques dans le Sud de la France. Or, il est difficile de répercuter les augmentations aux clients, « le prix du café étant contractualisé, la plupart du temps auprès des CSE », explique Yoann Chuffart.

Les gestionnaires rencontrent néanmoins des fortunes diverses en fonction des zones. « On est très touchés dans les grandes métropoles, où se trouvent plus de sièges sociaux et d'activité tertiaire. L'Est de la France, plus industriel, résiste mieux », admet Pierre Albrieux.

Paiement sans contact

Certaines entreprises tentent d'élargir leur rayon d'action. Pour pallier les machines fermées dans le secteur tertiaire, où les effets du télétravail se font particulièrement sentir, Bibal a ainsi prospecté et décroché de nouveaux clients dans d'autres secteurs, comme l'hôpital de Marseille et une base logistique de Carrefour dans les Bouches-du-

Rhône. La PME, qui est également torréfacteur de café, a ainsi pu conserver les quelque 100 salariés dédiés à la distribution automatique. Le chiffre d'affaires de cette branche est passé de 15,8 millions d'euros en 2019 – « une excellente année » – à 11,4 millions en 2020, puis 13,5 millions en 2021. Autre tendance, l'équipement des distributeurs en paiement CB et sans contact. Bibal est passé de 20 % de paiement en Carte Bleue en 2020 à 35 % l'an dernier.

Les machines qui tournent le plus sont équipées, pour rentabiliser le coût de l'installation (entre 300 et 400 euros par machine). A ce jour, environ 1.500 de ses 4.300 distributeurs sont équipées de paiement CB et sans contact, et « représentent 70 % du chiffre d'affaires », souligne Philippe Bertrand. Parmi les pistes de diversification, Selecta envisage pour sa part des magasins autonomes, offrant différents types de plats cuisinés, à récupérer en scannant les produits. Ce qui suppose « d'adapter le parc machine », précise Antoine Namand, le directeur général Selecta France. ■

Saveur Express'O sauve par sa boutique en ligne

La PME de l'Ain a compensé la baisse d'activité de ses 850 distributeurs en entreprise par les ventes sur son site Internet.

Léa Delpont
— Correspondante à Lyon

Jamais, depuis la fin du premier confinement, Saveur Express'O n'a vu retomber aussi bas ses recettes de distributeurs de café en entreprises. Une centaine de machines sont tout simplement débranchées dans des bureaux désertés. Et la moitié de celles qui restent, dans un parc de 850 automates disséminés en région lyonnaise, fonctionne à 50 % ou moins. Seuls les sites de production, moins impactés par le retour contraint au télétravail, ou les hôpitaux, conservent un bon niveau d'activité.

« Ce n'est pas la première vague de télétravail mais c'est la plus suivie », constate Thierry Choux, président-fondateur de cette PME de 40 salariés dans l'Ain. « Cette fois, les employeurs ont peur des contrôles, des amendes et du virus Omicron lui-même, qui risque de les priver de leurs salariés », ajoute-t-il. Très inquiet pour sa profession, le chef d'entreprise sait néanmoins qu'il encaissera le choc.

500 variétés de café

Car sur le dernier exercice, Saveur Express'O a réalisé la meilleure année de son histoire démarrée en 1998, avec 5,9 millions

en 2011 pour contrer l'arrivée de Nespresso dans le coin du café des entreprises.

Le site, qui délivre partout en France 500 variétés de capsules, grains, moulu, en capsules ou gobelets prédosés, représente déjà 40 % du chiffre d'affaires avant la crise sanitaire, auprès de TPE, cabinets médicaux, agences d'architecture, offices de notaires, bureaux d'études... En forte croissance depuis sa création, le site a connu son record en 2021 (100 % d'augmentation) en supprimant les seuils de commandes minimums et en abaissant la livraison gratuite de 100 euros à 49 euros pour séduire les particuliers. « Quelques entreprises accablent leurs salariés à la maison, nous ont turent le café en notes de frais », applaudit Thierry Choux.

50 centimes le gobelet Coffee-Webstore assure d'ailleurs mais 60 % des revenus de Saveur Express'O, devenue spécialiste de l'e-commerce. L'an dernier, recruté un web designer et un chef manager. Deux techniciens ont basculé en préparation de commandes, beaucoup plus tenues que les tournées de plissage et d'entretien.

Le dirigeant ne compte pas pour autant renoncer à ses distributeurs automatiques à 50 centimes le gobelet, le « prix juste pour faire face aux charges de maintenance, opérateurs, jets... » « Certes, on ne retrouvera jamais notre niveau d'activité un jour ou deux de télétravail, mais devenir la norme. Mais

Avec Lavazza, Diaam apporte le café chez le télétravailleur

Grâce à un partenariat avec Lavazza, Diaam distribue des machines à café chez les télétravailleurs. Une façon, aussi, de conquérir de nouvelles clientèles : cabinets d'avocats, experts-comptables, clubs de sport...

Sans le savoir, Diaam, une PME basée à Pia (Pyrénées-Orientales), qui gère des distributeurs automatiques de café, a anticipé la crise sanitaire. Fin 2019, l'entreprise avait lancé un nouveau concept avec la

pendamment tous les bureaux dans l'entreprise, et suivre le salarié en télétravail, en lui installant gratuitement une machine à café. Autre intérêt, nous n'avons plus besoin d'investir. C'est un tournant dans notre modèle économique », affirme-t-elle.

Nouvelle clientèle

La PME achète les capsules à Lavazza et les revend au détail aux clients. Un volume minimum de capsules par machine est dû. « Si ce volume n'est pas atteint, la machine doit être retirée », explique Chantal

matique. En deux ans, plus de 1.000 machines ont été installées, en plus des distributeurs automatiques.

L'activité générée par les machines Lavazza atteint 200.000 euros, en hausse de 43 % en 2021 par rapport à 2020.

« Nous sommes en phase avec les

vice a créé 3 emplois : réparation de machines, préparation, service de livraison. Fondé en 1987, Diaam emploie 12 salariés et gère 600 distributeurs automatiques dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales, pour un chiffre d'affaires d'environ 1 million d'euros.

L'activité générée par les machines Firma de Lavazza atteint 200.000 euros, en hausse de 43 % en 2021 par rapport à 2020. « La courbe de croissance est la même cette année. Cette nouvelle activité vient combler la baisse d'activité enregistrée du côté

Dimitri Pavlenko avec Daniel Baal et Gérald Kierzek




[DIMITRI PAVLENKO](#) · 10h26, le 20 janvier 2022

<https://www.europe1.fr/emissions/le-6-9/dimitri-pavlenko-avec-daniel-baal-et-gerald-kierzek-4088943>



Jeudi 20 janvier 2022

 1min42s

Émission du jeudi 20 janvier 2022

Le journal de 6h30 

 **Le journal de 6h30 du 20/01**

03:01 / 06:30




LE JOURNAL DE 6H30

<https://www.radioclassique.fr/radio/emissions/la-matinale-economique/journal-de-6h30/>

Avec le développement du télétravail les entreprises de distributeurs automatiques de café sont en difficulté

i Société
Par Lionel Durel, publié le 22 janvier 2022 à 16h00.



C'est une problématique à laquelle nous n'avions pas pensé. Face aux couloirs vidés des salariés, les sociétés proposant des distributeurs automatiques de café et autres produits sont au bord de la faillite.

Le 'petit noir' entre collègue à moins la côte en cette période de pandémie. Ce symbole de la convivialité est en difficulté, les entreprises du secteur étant fortement fragilisées par la crise de Coronavirus et l'avènement du télétravail en France.

Hausse des prix des matières premières

Pour couronner le tout, les **gestionnaires de distributeurs automatiques** font faces à une hausse des matières premières et à l'obligation de passer aux gobelets en carton (+60% de surcoût) suite à la loi 'loi plastique 2020' qui prend ses origines dans la loi sur la transition énergétique datée d'août 2015, modifiée par la loi Égalim d'octobre 2018.

450.000 distributeurs sont installés en France

Alors que le gouvernement souhaite prolonger pour deux semaines la mise en place du télétravail, le CA des 450.000 distributeurs installés dans les entreprises françaises a baissé de 20 à 90% selon les périodes, indique Europe 1.

Afin de 'tenir', Philippe Alvriex, président la Fédération nationale de vente et services automatiques demande de l'aide à l'exécutif : *“Nous demandons le retour au chômage partiel que nous avons connu au plus fort de la crise du Covid-19 avec le zéro reste à charge, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui”*, soulève le responsable.

15% de licenciements

De son côté, la Fédération Nationale de Vente et Services Automatiques (Navsa) ajoute par la voix de Yoann Chuffart : *“En deux ans, on enregistre 15% de licenciements dans le secteur qui emploie 55 000 personnes en France. On s'attend désormais à des licenciements massifs parce que si on n'est pas aidé, les chefs d'entreprise n'auront plus le choix, aujourd'hui ils ont conservé les emplois, demain ils ne pourront probablement plus”*.

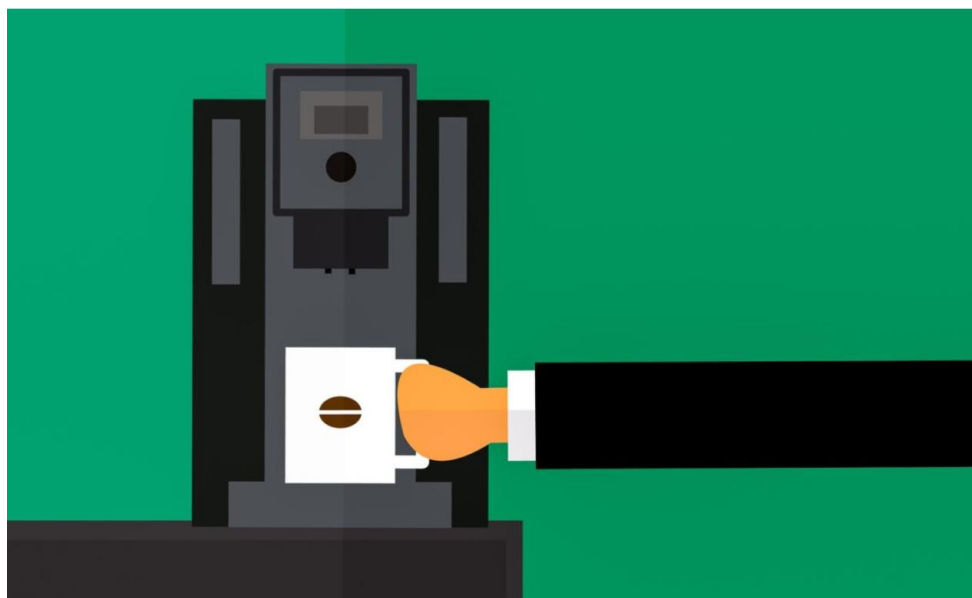
<https://www.24matins.fr/avec-le-developpement-du-teletravail-les-entreprises-de-distributeurs-automatiques-de-cafe-sont-en-difficulte-1334807>

● entreprises

● services

Télétravail, restrictions : les distributeurs automatiques de café et de friandises face à la crise

27 janvier 2022 ○ 4 min. de lecture



En janvier 2022, les professionnels de la distribution automatique (55 000 personnes) prévoient une chute de leur chiffre d'affaires de 50%, dans un contexte d'obligation de recours au télétravail et de baisse des déplacements. L'interdiction de la consommation dans les cinémas ou dans les transports s'ajoute à cette situation. **Yoann Chuffart**, délégué général de la Fédération nationale de vente et services automatiques, revient sur les conséquences de cette situation.

De quelle manière le retour du télétravail renforcé pénalise-t-il l'activité de la distribution automatique ?

70% des 620 000 machines que compte le parc sont implantés en entreprise : autrement dit, en distribution automatique, 7 consommations sur 10 s'effectuent sur le lieu de travail. Avec le retour du télétravail obligatoire trois, voire quatre jours par semaine pour tous les salariés qui peuvent télétravailler, ce sont autant de consommateurs qui ne consomment plus à la machine : s'ensuit qu'avec trois jours de télétravail par semaine, ce sont les 3/5^{ème} du chiffre d'affaires qui sont perdus chaque semaine pour le gestionnaire d'appareils.

Quelles mesures avez-vous mises en place lors des précédentes périodes de télétravail renforcé et de confinement face à la chute de la fréquentation des lieux ?

Il n'y a pas de « parade » au télétravail, *a fortiori* lorsque celui-ci devient la règle applicable en entreprise ! On ne lutte pas davantage contre l'application d'un protocole sanitaire spécifique par le client dans le lieu où l'on est implanté. La Fédération a eu beau éditer des recommandations pour une prestation effectuée en sécurité, et les gestionnaires ont beau être eux-mêmes des professionnels de l'hygiène, rien n'y a fait : lorsqu'un protocole était mis en place, la pause-café – ou plus généralement la consommation de nourriture et de boissons – faisait office de variable d'ajustement idéale puisque sa « suspension », avec la condamnation de la machine et/ou la fermeture des salles et lieux de pause, ne remettait pas en question le fonctionnement normal de l'entreprise ou de l'établissement client. Quant au télétravail, il allait de soi, pour ces derniers, qu'il constituait la mesure de protection la plus facile à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des salariés tout en préservant la continuité de l'activité. Dans un cas comme dans l'autre, l'on aboutit à une situation d'inactivité subie pour les gestionnaires d'appareils.

« L'adaptation à la généralisation du télétravail constitue un défi à surmonter »

Comment les stocks sont-ils gérés durant cette période ?

Comme pour d'autres activités impactées par les restrictions sanitaires, la gestion des stocks est gravement perturbée dans ce contexte. En effet, tout est incertitude : les machines restent inaccessibles pour des durées souvent indéterminées, le retour des salariés sur leur lieu de travail est lui-même soumis à l'aléa sanitaire et il s'opère toujours de façon très progressive, tandis que le « retour au bureau » est systématiquement conditionné à la mise en œuvre de règles sanitaires visant essentiellement les lieux et moments de « *convivialité* », outre que la « machine » fait l'objet de défiances et que les systèmes individuels se développent en substitution. Côté industrie, le brusque ralentissement et l'éventuelle « reprise » soudaine qui s'ensuit perturbent également la gestion des stocks, au moins temporairement, dans la mesure où la demande se concentre sur le moment du rebond... Enfin, l'activité est soumise, en distribution automatique, à l'imprévisibilité de l'évolution de la situation sanitaire.

Le taux d'achat est-il devenu plus imprévisible ?

L'adaptation du secteur à la généralisation du télétravail constitue un défi à surmonter. Reste qu'en pleine crise économique, et alors que l'activité est fortement exposée à l'aléa sanitaire, il apparaît difficile pour les chefs d'entreprise de ce projet et d'envisager autrement leur activité puisque la préoccupation principale du moment est de « passer la crise ». Néanmoins, on voit ici et là fleurir de prometteuses initiatives telles que le « café à la maison ». La « premiumisation » de l'offre est aussi un vecteur d'évolution important en distribution automatique. Enfin, il semble désormais évident que le modèle économique de la profession doit lui aussi évoluer : le dépôt gratuit, le versement de commissions aux CSE, la redevance fixe versée aux clients publics, etc.

« Nous développons de nouveaux services »

Avez-vous constaté une baisse des achats sur les machines installées dans les transports ?

Evidemment. Pour mémoire, les autorités publiques ont systématiquement recommandé, en période de crise aiguë, d'éviter les transports en commun, de reporter les déplacements, etc. A cela, s'ajoute que le télétravail induit inévitablement une baisse de fréquentation des transports par les usagers, qui travaillent depuis leur domicile. Enfin, les opérateurs de transports publics ont le plus souvent proscrit la consommation de nourriture et de boissons à bord des trains, étendant souvent cette interdiction en gare. Enfin, la « machine » est désormais objet de méfiance, dans le contexte de la diffusion du virus. Dans le même temps, on n'a pas vu les ascenseurs suspectés d'être plus « vecteurs » qu'autre chose, ni même les distributeurs automatiques de billets. Rappelons également que les machines sont nettoyées et désinfectées régulièrement.

Quelles nouveautés vos adhérents ont-ils déployé ces dernières années ?

La distribution automatique est porteuse d'avenir. La digitalisation se développe, avec elle le paiement sans contact, l'achat « à distance » via une application mobile, l'accessibilité aussi avec la mise sur le marché de machines « adaptées »... L'offre alimentaire évolue aussi vers des produits plus « qualitatifs ». Certains développent en outre le service aux particuliers et même la vente de produits en nom propre. D'autres, enfin, élargissent le marché de la distribution automatique et mettent le métier au service de la restauration, du monde paysan, de la boulangerie, etc. ... Les « *coffee corner* » fleurissent aussi.

2346 articles

Franck Stassi

A PROPOS DE L'AUTEUR

Journaliste dans la presse professionnelle, j'édite Business & Marchés à titre personnel depuis 2007.

articles

<https://www.businessmarches.com/teletravail-restrictions-les-distributeurs-automatiques-de-cafe-et-de-friandises-face-a-la-crise/>